

UNIVERSITE TOULOUSE LE MIRAIL CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 31 MAI 2011



RELEVE DE DECISIONS

VU le Code de l'Education modifié par la loi n° 2007-1199 du 10 août 2007

<u>VU</u> le décret n° 2010-1652 du 28 décembre 2010 modifiant les décrets n° 94-39 du 14 janvier 1994 et n° 2008-618 du 27 juin 2008 relatifs au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel

VU les statuts de l'université adoptés le 4 mars 2008 et modifiés le 2 novembre 2010

Après en avoir délibéré, décide :

<u>**DECISION n° 1**: Projet d'Etablissement – 2011-2015- Annexe GRH – Stratégie et pilotage en matière de</u> gestion de ressources humaines

Avec le passage aux <u>Responsabilités et <u>Compétences</u> <u>Elargies la gestion des ressources humaines passe au premier plan. Cette gestion s'organisera sous cinq axes principaux conformément au document ci-joint.</u></u>

Cette annexe est adoptée à la majorité des 21 membres présents ou représentés (pour 17, contre 3, abstention 1)

DECISION n° 2 : Projet d'établissement 2011-2015 - Annexe Relations extérieures - Relations partenariales et politique de site

Dans le cadre de son développement, l'université doit renforcer ses relations avec son environnement et ses partenaires locaux et régionaux. Trois domaines d'action sont envisagés : les relations avec les milieux socio-économiques et les institutions publiques, la présence de l'université dans son territoire, la politique de site et l'évolution du PRES (document ci-joint).

Cette annexe est adoptée à la majorité des 21 présents ou représentés (pour 17, contre 3, abstention 1)

DECISION n° 3: Projet d'établissement 2011-2015 - Annexe Communication

La problématique de la communication se retrouve dans tous les domaines d'activités de l'Université. Il s'agit donc de mieux connaître, faire connaître, valoriser les atouts de l'université afin de développer son attractivité (document joint).

Cette annexe est adoptée à la majorité des 21 membres présents ou représentés (pour 18, contre 3)

DECISION n° 4 : Contrat pluriannuel 2011-2015

Le contrat, les indicateurs et cibles de performance sont :

Adoptés à la majorité des 21 membres présents ou représentés (pour 17, contre 3, abstention 1)

DECISION nº 5 : Composition de la Commission de choix/ou de sélection

Dans le cadre du contrat de <u>P</u>artenariat <u>P</u>ublic <u>P</u>rivé (P.P.P) une procédure de marché public a été lancée. Quatre groupements ont déposé un dossier. La Commission de choix est destinée à examiner les candidatures de ces groupements et à retenir ou non la candidature de ces derniers. La composition de cette commission est la suivante :

• <u>Voix Délibérative</u> Bureau UTM

- Président UTM
- Vice-président CA
- · Vice-président du conseil scientifique
- Vice-président du CEVU (<u>C</u>onseil des <u>E</u>tudes et de la <u>V</u>ie <u>U</u>niversitaire)
- Vice-président délégué au patrimoine
- Directeur Général des Services

<u>Voix Délibérative</u> Représentant Etat et élus

- Recteur (SACIM) où son représentant
- Président CUGT (\underline{C} ommunauté \underline{U} rbaine \underline{G} rand \underline{T} oulouse) ou son représentant
- Président CR (<u>Conseil Régional</u>) Midi Pyrénées ou son représentant
- Président CG31 (Conseil Général) ou son représentant
- Président PRES (<u>P</u>ôle de <u>Recherche et d'<u>E</u>nseignement <u>Supérieur</u>) ou son représentant
 </u>

<u>Voix délibérative</u> Représentants instances UTM

- 1 Représentant des Directeurs UFR et instituts (proposé par la Conférence des Directeurs d'UFR et d'Instituts).
- 1 Représentant des Directeurs de laboratoires
- 1 Représentant des Directeurs de départements (issu d'une UFR différente de celle du Directeur d'UFR) dont l'UFR est désignée par la même conférence des Directeurs d'UFR et d'Instituts
- 1 représentant des élus BIATOS proposé par les organisations syndicales élues au CTP

Voix Consultative Experts et élus

- Directeur CAUE 31 (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement ou son représentant)
- Architecte des Bâtiments de France
- DGCCRF (<u>Direction Générale de la Concurrence</u>, de la <u>Consommation et de la <u>Répression des Fraudes</u>) ou son représentant</u>
- Directeur Régional Finances Publiques
- Agent comptable
- Les APP (Assistants à <u>Personne Publique</u>) Coteba et Urbane accompagnent la démarche

Adoptée à l'unanimité des 21 membres présents ou représentés (pour 18, abstention 3)

DECISION n° 6 : Modification de l'article 15 des statuts de l'Ecole Interne IUFM (suite à la décision N°4 du 19 avril 2011)

Cette modification de l'article 15 des statuts est rendue nécessaire par la création de 6 départements au sein de l'IUFM et la constitution des conseils de ces départements (élection 6 et 7 juin 2011). Seul le point I du document présenté est examiné et voté.

Adoptée à l'unanimité des 21 membres présents ou représentés

DECISION n° 7 : <u>Détermination du nombre de CRCT (L'angés pour l'ennée 2011-2012</u>

Détermination du nombre de CRCT (L'angés pour l'ennée 2011-2012

Il est proposé 13 CRCT de 6 mois.

Adoptée à l'unanimité des 21 membres présents ou représentés

<u>DECISION n° 8</u> : <u>Restauration de l'IUT Toulouse II Figeac – Autorisation du Conseil d'Administration de</u> déléguer le service public de restauration

Suite aux remarques de la Cour des Comptes, le service de restauration de l'Université ne peut plus continuer à être géré par une association. Dans l'attente de la construction d'un nouveau restaurant, l'IUT souhaite gérer provisoirement le restaurant universitaire. Pour ce faire, il doit être autorisé à passer une délégation de service public effective au 1^{er} septembre 2011.

Adoptée à l'unanimité des 21 membres présents ou représentés

DECISION n° 9 : Questions diverses

- a/ Attribution d'une bourse de mobilité à des étudiants effectuant un stage à l'étranger (total 29 325 euros)
- b/ Aide exceptionnelle pour dédommagement des étudiants en mobilité au Japon (total 4 800 euros)
- c/ Convention mutuelles étudiantes (Campus Mirail, IUT, IUFM) et avenant financier année 2011-2012
- d/ Tarifs activités sportives SUAPS 2010/2011

Adoptées à l'unanimité des 21 membres présents ou représentés

DECISION n° 10 : Décisions IUFM

a/ Concession de logement par nécessité absolue au profit de M. ANDREU (agent technique – site de Rangueil) (vote au CE du 31 mars 2011).

b/Mise à la réforme d'un véhicule et vente au service des domaines (vote au CE du 15 février 2011).

Adoptées à l'unanimité des 21 membres présents ou représentés

Toulouse, le 31 mai 2011

1

résident

1.9